

Nos interventions

- Accompagnements de projets de coopération : Advsea 84 et At2a, Appase, Association Benoît Menni, le Groupement de coopération phocéan 13, Rheso 84, Sos Femmes 13.
- Autres accompagnements : Adai 13, Addap 13, Adir 83, Adsea 04 – 05, Association Age d'or 20, Association le Drac 05, Has 13, Hpf 13, Spes 13

Nos atouts

- Une appartenance au réseau Uniopss-Uriopss
- Un rôle prépondérant dans le champ de l'économie sociale et solidaire et une influence politique auprès des pouvoirs publics sur le plan local et national
- Une légitimité de notre Union régionale fédérant 420 fondations, associations, gestionnaires de 750 équipements sanitaires, sociaux et médico-sociaux dans les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Corse
- Un engagement sans faille au service de la vie associative depuis plus de 60 ans et une proximité avec les associations adhérentes
- Une expertise technique performante et reconnue avec une équipe de conseillers techniques spécialisés dans l'ensemble des domaines couverts par le secteur de la santé et de la cohésion sociale
- Une connaissance « actualisée » des problématiques du secteur associatif de la santé et de la cohésion sociale et une expérience confirmée dans l'accompagnement de son réseau d'adhérents.

Nos autres prestations

- Visite/revisite du projet associatif
- Révision des statuts associatifs
- Diagnostic et audit : droit social, Rh, organisation, gestion, ...
- Accompagnement de projets
- Ingénierie de formation
- Accompagnement à l'évaluation interne
- Elaboration des outils/droits des usagers
- Elaboration du DUD

La plateforme «organisation – coopération» de l'Uriopss

**pour vous accompagner
dans la réalisation de votre projet de coopération**

*L'Uriopss vous propose un accompagnement
qui s'appuie sur une méthodologie consolidée
et validée par le réseau Uniopss-Uriopss*



www.uriopss-pacac.asso.fr

Contexte et enjeux

La nouvelle organisation administrative de la santé et de l'action sociale issue des réformes volontaristes engagées depuis 2009 (loi Hpst, création des Ars, nouvelle procédure d'appel à projet et d'autorisation, réformes de la tarification, réforme des collectivités territoriales, la complexification des obligations légales...) rend complexe, incertain et contraignant l'environnement dans lequel interviennent les associations de santé et de cohésion sociale.

Elle nécessite de leur part, dans un même temps, une réflexion sur leur évolution et une adaptation rapide et considérable de leurs pratiques.

Dans ce contexte, les associations s'engagent de plus en plus vers des démarches de coopération, de rapprochement, de regroupement avec d'autres associations, pour garantir la pérennité de leur mission auprès des personnes qu'elles accueillent.

Les enjeux sont forts ; la coopération associative doit s'inscrire dans une démarche :

- de maintien et d'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre de service
- d'affirmation de l'autonomie associative
- de respect de l'ensemble des parties prenantes
- de réaffirmation de « l'esprit associatif »

La plateforme de l'Uriopss

Dans le cadre de sa mission de soutien technique, l'Uriopss a mis en place un accompagnement qui s'appuie sur des outils et une méthodologie (créée par le réseau Uriopss-Uriopss), et qui vous permettra d'intégrer l'ensemble des dimensions de votre projet.

Cet accompagnement s'intègre dans le cadre de la « Plateforme organisation – coopération » créée spécifiquement à cet effet.

Cette plateforme est animée par des conseillers techniques aux compétences spécialisées, alliant expertises techniques et transversales qui peuvent guider les associations depuis la phase de sensibilisation et de présentation des outils jusqu'à la phase de finalisation du projet de coopération.

L'équipe de conseillers techniques

Gestion - Tarification

Estelle Delmas-Favodon - Tel 04 96 11 02 37
e.delmasfavodon@uriopss-pacac.asso.fr

Claire De Muynck - Tel 04 96 11 02 27
c.demuynck@uriopss-pacac.asso.fr

Droit social - Droit associatif

Emmanuelle Ausina - Tel 04 96 11 02 28
e.ausina@uriopss-pacac.asso.fr

Sophie Rezzi - Tel 04 96 11 02 29
s.rezzi@uriopss-pacac.asso.fr

Formation - Ressources humaines - Evaluation

Anne Haeflinger - Tel 04 96 11 02 25
a.haeflinger@uriopss-pacac.asso.fr

Gouvernance et projet associatifs

Véronique Dor - Tel 04 96 11 02 24
v.dor@uriopss-pacac.asso.fr

Personnes âgées - Personnes handicapées

Anne-Marie Poyet - Tel 04 96 11 02 20
am.poyet@uriopss-pacac.asso.fr

Valentine Drieux - Tel 04 96 11 02 20
v.drieux@uriopss-pacac.asso.fr

Petite enfance - Enfance-famille

Annelise Blettry-Avril - Tel 04 96 11 02 36
a.blettry@uriopss-pacac.asso.fr

Santé - Lutte contre les exclusions - Aide à domicile

Géraldine Meyer - Tel 04 96 11 02 34
g.meyer@uriopss-pacac.asso.fr

Notre proposition d'accompagnement

Toute démarche de coopération, quel que soit le dispositif choisi (Gcsms, Groupement d'employeurs, fusion, ...) nécessite une approche organisée et le respect de phases successives :

- 1. Phase de lancement
 - Présentation de la démarche et des outils de coopération
- 2. Phase « étude d'opportunité »
 - Un diagnostic stratégique est conduit au sein de chaque association. Ce peut être un auto diagnostic.
- 3. Phase « étude de faisabilité »
 - Cette phase est indispensable pour mesurer l'impact du projet sur les secteurs majeurs d'intervention de l'association et des ses activités (accueil et accompagnement des bénéficiaires, vie associative, ressources humaines, finances, ...)
 - Au terme de ces études, les associations devront délibérer sur les suites à donner au projet de manière éclairée.
- 4. Phase de « mise en œuvre »
 - Une décision de poursuivre la démarche de coopération nécessite une traduction opérationnelle notamment juridique (impact du projet sur les statuts associatifs, rédaction des divers actes – traités, conventions, conséquences en droit du travail, contrats, représentants du personnel, conventions et accords collectifs).

Objectif final

Au terme de cette démarche, les dirigeants de l'association auront pu :

- confirmer leur projet de coopération
- anticiper les conséquences du projet
- mettre en œuvre leur projet de manière réfléchi et concertée.

Calendrier de l'accompagnement

La durée de la prestation est variable selon :

- La nature de la demande (animation du seul comité de pilotage, diagnostic ou auto diagnostic, expertise sur différents domaines, rédaction des actes,...)
- Le nombre d'associations engagées dans le projet

Cette action se déroule en moyenne sur une période de 12 mois.

Coût d'une journée d'intervention : 900 euros TTC

Référents de la plateforme organisation-coopération

Estelle Delmas-Favodon
Conseillère technique
Tel 04 96 11 02 37

e.delmasfavodon@uriopss-pacac.asso.fr

Bernard Delanglade
Directeur
Tel 04 96 11 02 20

b.delanglade@uriopss-pacac.asso.fr